

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Communes membres : Begnins, Burtigny, Coinsins, Gland, Le Vaud, Vich.

Présences : quorum atteint.

Le Conseil Intercommunal

- Vu **Le préavis N°01/2021** relatif aux Compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021-2026  
**Le préavis N°02/2021** relatif aux Indemnités du Conseil Intercommunal, de ses Commissions et du Comité de Direction pour la législature 2021-2026  
**Le préavis N°03/2021** relatif à l'Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026  
**Le préavis N°04/2021** relatif au Budget 2022

**Ouï** Les rapports de la Commission de gestion et des finances.

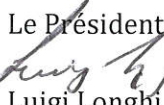
Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour ;

**Décide :**

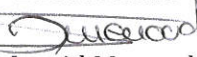
- ❖ d'accepter le préavis N°01/2021 relatif aux Compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel durant la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°02/2021 relatif aux Indemnités du Conseil Intercommunal, de ses Commissions et du Comité de Direction pour la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°03/2021 relatif à l'Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
- ❖ d'accepter le préavis N°04/2021 relatif au Budget 2022

**Conformément aux articles 112 et ss. LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Nyon dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la FAO.**

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président  
  
Luigi Longhi



La Secrétaire  
  
Ingrid Menoud